



# **Réorganisation des services clients grand public en direction - Partie 6**

## **Nos revendications pour accompagner les salariés qui perdent leur activité. Orange**

### **Une négociation en cours dans laquelle...**

La réorganisation des Services Clients Grand Public prévoit l'arrêt des activités "mails", "e-chat" et "fluidité". Une négociation a finalement commencé en mars dernier et se terminera d'ici la fin de ce mois d'avril. Les mesures salariales négociées (ou décidées unilatéralement par la Direction en cas de nos signature d'accord) devraient être versées aux salariés concernés sur leur paie du mois de mai 2021.

*(suite dans documents)*



ORANGE  
NATURE POUR TOUS

- 01 • Nos relations sociales
- 02 • Nos Services Clients
- 03 • Nos Relations Locales
- 04 • Nos Relations Internationales

**Explication sur le projet de réorganisation des Services Clients Grand Public en Direction Orange**

■ **Des relations de qualité d'activités opérationnelles**, tout d'abord, et qui s'appuient sur des compétences et des savoir-faire.

■ **Des conditions de travail meilleures**, en matière de sécurité, de santé et de bien-être.

■ **Des conditions de travail améliorées**, en matière de formation, de développement professionnel et de reconnaissance.

■ **Des conditions de travail améliorées**, en matière de mobilité géographique, de réduction des déplacements et de proximité.

■ **Des conditions de travail améliorées**, en matière de reconnaissance sociale et environnementale.

■ **Des conditions de travail améliorées**, en matière de reconnaissance sociale et environnementale.

**RÉORGANISATION DES SERVICES CLIENTS GRAND PUBLIC EN DIRECTION ORANGE**  
**Partie 6 - Nos revendications pour accompagner les salariés qui perdent leur activité.**

Avril 2023

**UNE NÉGOCIATION EN COURS DANS LAQUELLE...**

La réorganisation des Services Clients Grand Public prévoit l'arrêt des activités « mails », « chat » et « Publicité ». Une négociation a toutefois commencé en cours de route et se poursuivra d'ici la fin de ce mois d'avril. Les salariés concernés négocient avec la Direction Orange sur la base de leur signature d'accords de travail. Les salariés concernés ont leur gain de mai 2023.

**...LA CFDT DÉFEND QUATRE AXES REVENDICATIFS**

**Le premier objectif** de la CFDT est de tout faire pour que les salariés concernés ne soient pas contraints à une mobilité géographique. La Direction doit proposer un poste aux salariés qui perdent leur activité (ce qui est possible).

**Le second objectif** de la CFDT est de faire en sorte que les salariés restent motivés, alors même qu'on leur impose un changement de métier. Il importe donc que la Direction accepte le versement d'une prime, dont le montant permettra à ces salariés de penser que leur bien-être ne les prend pas pour des perdants de l'exercice. Par ailleurs, la Direction doit offrir sa confiance et prendre des engagements pour les salariés qui travaillent une PVE.

**Le troisième objectif** de la CFDT est de rassurer qu'il n'y a pas de processus d'accompagnement des salariés soit mis en place : identification de leurs contraintes ; propositions d'activités ou de métiers adaptés à la situation de chacun et de choc ; maintien des plannings actuels jusqu'à la fin de l'année et réduction des temps de travail ; mise en place de parcours de formation adaptés (cours courts, d'une durée réduite, avec une attention particulière sur les parcours professionnels et engagement de la Direction qu'ils seront respectés ; etc.

**Le quatrième objectif** de la CFDT est de rassurer qu'un effet pervers ne viendra pas à l'occasion de l'accompagnement des salariés dans leur changement d'activité ou de métier. C'est l'une des raisons pour lesquelles la CFDT a proposé que des Comités Locaux de Travail puissent se réunir régulièrement jusqu'à la fin de l'année. La CFDT a également proposé d'inviter régulièrement les membres de ces Comités, afin qu'ils puissent s'assurer de la mise en œuvre de ces engagements de la Direction.

**LA DIRECTION JOUE SA CRÉDIBILITÉ DANS CETTE NÉGOCIATION**

Enfin, dans la Direction se doit d'être exemplaire dans ce projet, notamment pour ces salariés qui perdent leur activité. La « Fédération Industrielle » du Groupe, pour reprendre les termes du Directeur des Ressources Humaines Groupe, devra se faire avec les salariés d'Orange, en les accompagnant de la meilleure manière possible et en reconnaissant, au juste niveau, leur investissement dans ces changements à l'échelle qu'on leur impose depuis quelques années.

**La Direction doit assumer sa responsabilité sociale et environnementale, en évaluant toute mobilité géographique et en mettant sur la table de négociation les moyens nécessaires pour accompagner et reconnaître les salariés qui perdent leur activité.**

FÉDÉRATION FSC - 41/49 Avenue Simon Bolivar - 75019 Paris  
CFDT-ORANGE.COM

Documents  
[Réorganisation des services clients grand public en direction Orange](#)